

REGLEMENT DE JEU CONCOURS 2011

LIGUE DE GOLF/EVIAN MASTERS

ARTICLE 1 :

A l'occasion de « L'EVIAN MASTERS » la LIGUE DE GOLF RHONE-ALPES, dont le siège social se situe 28 rue Edouard Rochet 69008 Lyon, organise un grand jeu gratuit sans obligation d'achat.

Ce jeu aura lieu du 21 au 24 juillet 2011.

ARTICLE 2 :

Le jeu concours est ouvert à toute personne, à l'exclusion des membres de la Ligue de Golf Rhône-Alpes et de leur famille ainsi que ses partenaires (quel que soit leur lieu d'habitation).

ARTICLE 3 :

Pour jouer il suffit de remplir le bulletin de jeu disponible sur le stand de la Ligue, d'indiquer ses coordonnées, de répondre aux deux questions posées et de le glisser dans l'urne du stand de la Ligue de Golf Rhône-Alpes pendant la compétition de L'EVIAN MASTERS.

De ce fait aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être effective de la part de la Société organisatrice en dehors du respect des conditions exigées ci-dessus et notamment aucune demande de remboursement ne pourra être effective par téléphone ou courrier électronique.

ARTICLE 4 :

Un tirage au sort aura lieu les 22, 23 et 24 juillet 2011 au soir sur le stand de la Ligue de Golf par le responsable du stand.

Les noms des gagnants seront affichés sur le stand de la Ligue de Golf Rhône-Alpes et les gagnants seront prévenus par courrier.

ARTICLE 5 :

Il ne sera distribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 6 :

Les lots distribués à l'occasion du grand jeu concours seront les suivants :

Tirage au sort du vendredi 22 juillet 2011 :

- Un séjour pour deux personnes en forfait **Hôtel&Golf au Domaine de la Valdaine**, comprenant une nuit en chambre double, avec petit-déjeuner, deux green-fees sur le parcours de la Valdaine, valable sur réservation préalable avant le 30 avril 2012, d'une valeur de 196 euros.
- Un séjour pour deux personnes en **forfait Hôtel&Golf à Grenoble Charmeil**, comprenant une nuit en chambre double, le petit-déjeuner buffet, deux green-fees sur le parcours de Charmeil, valable uniquement un vendredi, samedi ou dimanche ainsi que tous les jours de la semaine du 14 juillet au 20 août, sur réservation préalable avant le 15 juin 2012, d'une valeur de 193 euros.
 - Un séjour d'une nuit en forfait **Hôtel&Golf à l'hôtel Best Western du Golf Resort d'Albon**, en chambre double pour deux personnes, incluant une nuit, le petit-déjeuner, un green-fee par personne à valoir sur le golf d'Albon, valable sur réservation préalable avant le 30/06/2012, d'une valeur de 198 euros.
 - **Un accès au Training Center d'Evian** valable pour deux personnes (incluant l'accès Albatros 8 modules d'entraînement et parcours de 4 trous) valable sur réservation préalable toute l'année 2011, d'une valeur de 110 euros.

Tirage au sort du samedi 23 juillet 2011 :

- Un séjour pour deux personnes en **forfait Hôtel&Golf à Grenoble Charmeil**, comprenant une nuit en chambre double, le petit-déjeuner buffet, deux green-fees sur le parcours de Charmeil, valable uniquement un vendredi, samedi ou dimanche ainsi que tous les jours de la semaine du 14 juillet au 20 août, sur réservation préalable avant le 15 juin 2012, d'une valeur de 193 euros.

- Un séjour d'une nuit pour deux personnes au **Hilton d'Evian-les-Bains**, comprenant l'hébergement en chambre Deluxe vue lac avec petit-déjeuner et accès au buddha-bar Spa, d'une valeur de 350 euros, sur réservation préalable avant le 31/01/2012, associé à un green-fee pour deux personnes sur le parcours 18 trous Evian Masters Golf Club, d'une valeur de 140 euros, valable jusqu'à juin 2012 (hors compétition).
- Un séjour d'une nuit pour deux personnes au **chalet-hôtel 4 étoiles La Marmotte aux Gets**, comprenant l'hébergement en chambre double et le petit-déjeuner inclus, valable sur réservation avant le 28/08/2011, pour une valeur de 163 euros, associé à un green-fee pour deux personnes sur le parcours 18 trous des Gets, valable sur réservation préalable pour la saison 2011, d'une valeur de 100 euros.
- **Un accès au Training Center d'Evian** valable pour deux personnes (incluant l'accès Albatros 8 modules d'entraînement avec et parcours de 4 trous) valable sur réservation préalable toute l'année 2011, d'une valeur de 110 euros.

Tirage au sort du dimanche 24 juillet 2011 :

- Un séjour pour deux personnes en forfait **Hôtel&Golf au Domaine de la Valdaine**, comprenant une nuit en chambre double, avec petit-déjeuner, deux green-fees sur le parcours de la Valdaine, valable sur réservation préalable avant le 30 avril 2012, d'une valeur de 196 euros.
- Un séjour d'une nuit pour deux personnes à **La Ferme du Golf à Megève** en chambre et petit-déjeuner, valable sur réservation préalable hors week-end et hors semaine du 15 août 2011 ; associé à un green-fee pour deux personnes sur le parcours 18 trous du Mont d'Arbois, d'une valeur de 315 euros.
- Un **green-fee sur le parcours du Golf du Mont d'Arbois avec un déjeuner au Club du Mont d'Arbois** (avec boissons). Offre valable de l'ouverture au 30/06/2011 et du 1/10/2011 à la fermeture (hors week-end, compétitions et jours fériés), d'une valeur de 125 euros.
- **Deux accès au Training Center d'Evian** valable pour deux personnes (incluant l'accès Albatros 8 modules d'entraînement et parcours de 4 trous) valable sur réservation préalable toute l'année 2011, d'une valeur de 110 euros.

ARTICLE 7 :

Les lots gagnés ne peuvent donner lieu de la part du ou des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre valeur en argent (totale ou partielle) ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelle cause que ce soit.

ARTICLE 8 :

Les concurrents font élection du domicile à l'adresse indiquée sur leur bulletin de participation.

ARTICLE 9 :

La participation est limitée à un bulletin par personne (même nom, même prénom, même société, même adresse).

Les bulletins de participation ne seront pas pris en compte s'ils sont modifiés, raturés, déchirés, incomplets, contrefaits, ou altérés de quelques façons que ce soit.

Toute fraude de la part du participant entraîne la nullité de tous ses bulletins de participation.

ARTICLE 10 :

Il ne sera répondu à aucunes demandes concernant le mécanisme du tirage au sort et l'interprétation ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 11 :

La participation au tirage au sort implique l'application entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 12 :

Les organisateurs ne seraient être tenus responsables si, par suite de force majeure, et de tout autre cause indépendante de leur volonté, le tirage au sort devait être reporté ou annulé.

ARTICLE 13 :

Les contestations éventuelles seront tranchées par les organisateurs du tirage au sort dont la décision sera sans appel.

ARTICLE 14 :

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles le concernant en écrivant à la Ligue de Golf Rhône-Alpes 7 quai Général Sarrail 69006 LYON.

ARTICLE 15 :

La Ligue de Golf pourra utiliser les noms et photos des gagnants sur le site internet www.liguegolfrhonealpes.org et dans les documents techniques internes et externes.

ARTICLE 16 :

Le fait de participer au jeu implique ipso facto l'acceptation sans réserve du présent règlement, lequel sera déposé en l'Etude de la SCP CHEZEAUBERNARD, UZEL, REYNAUD, BOUVEROT, CHEZEAUBERNARD, Huissiers de Justice Associés à NEUVILLE sur SAÔNE 69250, 2 bis rue Jacques.

Ce règlement pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès de la Société organisatrice avant le 25 juillet 2011.

ARTICLE 17 :

Des additifs ou des modifications au présent règlement pourront éventuellement être publiés pendant le jeu ; ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.